



Protection du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo

Volume 1, numéro 1, août 2017

La mission de suivi réactif du CPM et de l'UICN

En décembre 2014, la Première Nation crie Mikisew (PNCM) a présenté une demande au Centre du patrimoine mondial (CPM) de l'UNESCO afin d'inscrire le PNWB sur la Liste du patrimoine mondial en péril en raison de ses inquiétudes quant aux impacts des projets d'aménagement hydroélectrique et pétrolier (sables bitumineux) actuels et prévus, au changement climatique, aux lacunes des cadres de gestion et aux changements apportés aux lois environnementales qui risquent de compromettre les valeurs universelles exceptionnelles du PNWB. Le CPM a donc demandé au Canada d'inviter une mission de suivi réactif (MSR) du CPM et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à visiter le site et à examiner la situation.

De telles missions, dont les sites du patrimoine mondial font régulièrement l'objet, appuient les efforts de conservation de ces importants trésors internationaux.

La MSR a visité le SPM du PNWB du 25 septembre au 4 octobre 2016 et ses membres ont rencontré les représentants de la PNCM, d'autres groupes autochtones, du gouvernement, de l'industrie et des ONG. Son rapport comprend 17 recommandations et conclut que le Canada devrait dresser immédiatement un plan d'action pour donner suite aux recommandations. Le rapport (en anglais seulement) de la MSR se trouve ici :

<http://whc.unesco.org/document/156893>

Wood Buffalo : une aire protégée d'importance mondiale

Depuis plus de 30 ans, le parc national Wood Buffalo (PNWB) est un site du patrimoine mondial reconnu.

Les sites du patrimoine mondial (SPM) sont désignés afin de protéger des éléments de notre patrimoine culturel et naturel qui sont d'un intérêt exceptionnel à l'échelle mondiale, et qui doivent donc être protégés en tant qu'élément du patrimoine de l'ensemble de l'humanité.

Le parc a été désigné SPM en raison de la présence des valeurs universelles exceptionnelles (voir ci-dessous).

Outre son statut de SPM, le PNWB est le seul parc national ayant deux aires marécageuses (le delta des rivières de la Paix et Athabasca et l'aire de nidification de la grue blanche) désignées d'importance internationale aux termes de la Convention de Ramsar.

Le PNWB a trois qualités particulières qui justifient son importance à l'échelle internationale. Les recommandations de la mission de l'ONU, notamment une évaluation environnementale stratégique (EES) et un plan d'action, visent à souligner la nécessité pour les décideurs canadiens de tenir compte de ces valeurs internationales. Ces recommandations démontrent aussi que Parcs Canada et d'autres décideurs doivent améliorer les partenariats avec les communautés autochtones. Ces valeurs ne sont que quelques-uns des enjeux qui intéressent les communautés autochtones. Parcs Canada et les communautés autochtones continuent de travailler à des enjeux d'intérêt commun par le biais du comité de cogestion et d'autres canaux.

Les valeurs universelles exceptionnelles du PNWB

Les caractéristiques biologiques et géographiques exceptionnelles du parc national Wood Buffalo ont mené à sa désignation comme site du patrimoine mondial sur la base de trois critères :

- Grandes concentrations d'animaux sauvages d'importance mondiale et phénomènes naturels rares et incomparables que sont le grand delta intérieur, les plaines salées et les karsts gypseux;
- Le PNWB est l'exemple le plus complet sur le plan écologique et le plus important de tout l'écosystème des grandes plaines et prairies boréales d'Amérique du Nord;
- Le PNWB contient le seul habitat de reproduction au monde de la grue blanche. La taille du parc, des écosystèmes complets et les mesures de protection sont essentiels à la conservation in situ des grues.

À propos de ce bulletin —

Le présent bulletin vise à informer les intervenants du PNWB alors que Parcs Canada et le gouvernement du Canada, en consultation avec les groupes autochtones et autres partenaires gouvernementaux, répondent à la MSR. Le présent numéro est essentiellement consacré à l'évaluation environnementale stratégique. Les prochains numéros apporteront des précisions sur les progrès réalisés dans l'élaboration du plan d'action et d'autres éléments importants de la réponse à la MSR. Les questions sur le contenu du présent bulletin peuvent être envoyées à Parcs Canada aux coordonnées fournies en quatrième de couverture.



Décisions du Comité du patrimoine mondial concernant le Parc national Wood Buffalo, site du patrimoine mondial

Le Comité du patrimoine mondial a adopté deux décisions demandant au Canada de prendre des mesures – la première, en juillet 2015, en réponse à la pétition de la Première Nation crie Mikisew, et la seconde, en juillet 2017, en réponse au rapport sur la mission de suivi réactif et au rapport sur l'état de conservation.

Pétition de la Première Nation crie Mikisew présentée à l'ONU (décembre 2014)



Décision du Comité du patrimoine mondial adoptée en juillet 2015



Invitation à effectuer une mission de suivi réactif

Présentation d'un rapport sur l'état de conservation

Conduite d'une évaluation environnementale stratégique (EES)

L'État partie ne souhaite pas prendre de décision irréversible avant que l'EES ne soit terminée

- Conduite de la mission (octobre 2016)
- Publication du rapport de la mission de suivi réactif le 10 mars 2017

Publication du rapport sur l'état de conservation (SoC) le 1er avril 2017

Le rapport de l'EES doit être terminé d'ici le 31 mars 2018

PROCHAINES ÉTAPES
Décision du Comité du patrimoine mondial adoptée en juillet 2017



Les réponses détaillées au rapport de la MSR doivent être fournies d'ici le 1er février 2018

Le rapport sur l'état de conservation mis à jour, le rapport d'étape et le plan d'action doivent être soumis d'ici décembre 2018



Le delta des rivières de la Paix et Athabasca.

cumulés des aménagements et du changement climatique sur les valeurs universelles exceptionnelles du parc.

Le processus de l'EES, dont les consultations auprès des groupes autochtones et du grand public, permettra de regrouper un éventail de points de vue et d'avoir une meilleure compréhension commune des valeurs, des menaces et des indicateurs clés.

Le rapport de l'EES servira de fondement à toutes les parties concernées pour l'élaboration d'un plan d'action et d'autres processus.

L'EES a pour objet d'avoir une compréhension commune des valeurs, des menaces et des indicateurs pour améliorer la capacité d'évaluer les effets potentiels sur les valeurs universelles exceptionnelles du parc et pour que ces effets soient pris en considération dans d'autres processus appliqués par d'autres instances.

Comment l'évaluation est-elle effectuée?

L'EES est préparée par des consultants indépendants, qui travaillent avec Parcs Canada et en consultation avec les onze communautés autochtones du PNWB. D'autres parties concernées pourront aussi se prononcer sur l'EES lors des périodes de commentaires en ligne.

Où en est-on maintenant avec l'EES?

La première étape du processus d'EES consiste à en définir la portée dans un rapport portant sur le but et l'objet de l'EES.

Un rapport préliminaire d'établissement de la portée de l'EES devrait être prêt pour examen et commentaires à la fin de l'été 2017, et le rapport définitif devrait être prêt en septembre 2017.

L'évaluation environnementale stratégique : qu'est-ce que ce sera?

Le CPM demande au Canada de réaliser une évaluation environnementale stratégique (EES) pour évaluer les effets potentiels cumulés de tous les aménagements sur les valeurs universelles exceptionnelles de l'endroit, y compris les barrages hydroélectriques, l'exploitation des sables bitumineux et l'exploitation minière et les effets du changement climatique.

Parcs Canada a donc confié le contrat de l'EES à une équipe d'experts-conseils de la firme IEC (Independent Environmental Consultants). Les renseignements colligés par la mission et l'EES orienteront les futurs travaux sur le plan d'action, le plan directeur du parc, les évaluations environnementales, les évaluations régionales et la surveillance.

Quel sera l'objet de l'évaluation?

L'EES permet d'obtenir une opinion d'experts indépendants sur les effets

Le point de vue des Autochtones dans l'EES et le plan d'action

Les communautés autochtones du parc national Wood Buffalo consistent en onze organisations des Premières Nations et des Métis qui jouent un rôle dans la gestion du parc.

Les groupes autochtones ont été invités à discuter de l'EES avec Parcs Canada et les consultants pour s'assurer que tous les enjeux et tous les points de vue locaux pertinents soient pris en compte. Comme l'EES porte essentiellement sur les menaces aux valeurs universelles exceptionnelles, certaines des questions soulevées pourraient ne pas être incluses dans la portée de l'EES. Par contre, on en tiendra compte, dans la mesure du possible, dans le cadre d'autres processus, comme le plan d'action, le plan directeur du parc ou les mesures de cogestion.

L'EES et le plan d'action sont l'occasion privilégiée d'aider les gens à comprendre comment les pratiques et les modes de vie des Autochtones sont liés à la terre. Il importe que l'EES soit éclairée par le savoir traditionnel et l'apport des groupes autochtones qui sont liés aux valeurs universelles exceptionnelles du parc.

L'EES est aussi l'occasion de regrouper les études sur l'usage traditionnel et les points de vue des Autochtones élaborés dans le cadre d'autres initiatives. L'EES tablera sur les publications et les rapports existants et n'engagera la tenue d'aucune nouvelle étude. Parcs Canada et les consultants reconnaissent



l'importance de rencontrer directement les utilisateurs des terres lors des visites de l'endroit, et sont impatients de recueillir les commentaires des représentants des communautés.

Parcs Canada est ouvert aux façons d'intégrer le savoir traditionnel autochtone à l'EES, au plan d'action et aux pratiques de gestion courante du parc.

Les consultants (IEC) communiqueront avec les utilisateurs des terres pour s'assurer que les points de vue des Autochtones sont représentés dans le déroulement de l'EES. Parcs Canada continuera de communiquer avec tous les groupes autochtones pour

clarifier le processus d'EES et recueillir leurs commentaires sur la détermination des enjeux importants pour l'évaluation des valeurs universelles exceptionnelles du parc.

C'est maintenant qu'il faut tous nous assurer de bien nous comprendre et de définir nos attentes en regard du processus d'EES, afin que celle-ci démarre du bon pied à l'automne. L'EES devrait être terminée d'ici mars 2018 et un rapport définitif sur les résultats sera alors publié.

Utilisation traditionnelle des terres dans le delta des rivières de la Paix et Athabasca.

Les Autochtones du Buffalo Lake.



Décision du CPM et gestion du SPM du PNWB

Le Canada respecte les décisions du Comité du patrimoine mondial en regard des recommandations sur l'état de conservation du SPM du PNWB et s'engage à y donner suite. La plupart de ces recommandations ne peuvent cependant pas être mises en application par Parcs Canada uniquement et nécessitent la collaboration d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des groupes autochtones, de l'industrie et d'autres intervenants. Cependant, les recommandations suivantes concernent particulièrement la gestion du lieu et Parcs Canada travaillera à leur mise en œuvre en collaboration avec les groupes autochtones locaux, par l'entremise du comité de cogestion du PNWB.

- Établir de réels partenariats avec les communautés autochtones en matière de gouvernance et de gestion (recommandations 1 et 13),
- Augmenter l'effectif et la capacité du parc pour répondre aux pressions accrues liées à la protection de l'intégrité écologique (recommandations 2 et 12).
- Veiller à ce que les fonctionnaires aient les compétences et la préparation adéquates pour travailler avec des partenaires autochtones (recommandation 14).



Bison dans le delta des rivières de la Paix et Athabasca.

Voici l'équipe de Parcs Canada responsable de la MSR

Parcs Canada a modifié ses effectifs pour répondre au Comité du patrimoine mondial, notamment en y ajoutant de nouvelles capacités. Voici l'équipe chargée de donner suite au rapport de la mission de suivi réactif.



Cam Zimmer, directeur intérimaire du PNWB, est la personne-ressource de l'équipe de gestion du PNWB et continuera de travailler en étroite collaboration avec le directeur de l'Unité de gestion, Jonah Mitchell.



Stuart Macmillan a accepté une affectation de 2 ans à titre de gestionnaire de projet pour l'élaboration du plan d'action; il relèvera de Laurie Wein, gestionnaire intérimaire, Affaires intergouvernementales et internationales pour l'APC.



Steve Oates à Vancouver est le gestionnaire de projet qui travaille avec les consultants sur l'élaboration de l'EES. Il fait partie d'un réseau de spécialistes en évaluation environnementale de Parcs Canada.



Patrick Yarnell à Winnipeg se joint à l'équipe pour venir épauler Steve, Stu et Laurie dans le cadre d'une affectation de la Direction des affaires autochtones de Parcs Canada; il concentrera ses efforts sur les consultations liées à l'EES et au plan d'action.

Nous joindre

Parc national Wood Buffalo
149, chemin McDougal
C. P. 750
Fort Smith (TNO)

Téléphone : 867-872-7960
Télécopieur : 867-872-3910
Courriel : cam.zimmer@pc.gc.ca

Visitez notre site Web :
<http://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/nt/woodbuffalo>

